INCENDIE
SECOURS
GENÈVE

Procédure de raccordement à la centrale d'engagement et de traitement des alarmes (CETA) du Groupement SIS

Preneur d'abonnement

Contacter l'installateur d'alarme pour recevoir le formulaire de demande de raccordement, selon les besoins :

- Nouveau raccordement
- Modification de preneur d'abonnement / raison sociale
- Extension / modification
- Suppression de critère

Installateur d'alarme

1. Envoyer au preneur d'abonnement :

Formulaire de demande de raccordement
+
Conditions générales (CG) et annexes

Cliquer ici, pour voir les CG et annexes

2. Envoyer à : *bureau-technique.sis@ville-ge.ch*

Formulaire de demande de raccordement, dûment complété et signé
+
Plans complets de l'installation format *.dwg AutoCAD v.2020

Bureau-technique

1. Organiser une visite sur site avec le preneur d'abonnement
2. Envoyer à l'installateur d'alarme :
   Rapport de visite
3. Envoyer au preneur d'abonnement :
   Rapport de visite
   +
   Formulaire pour la réalisation des plans d'intervention

Installateur d'alarme

Envoyer à : *bureau-technique.sis@ville-ge.ch*

Commande de raccordement

Pour l'ouverture de critère(s) auprès de la société TUS ou SITASYS AG

Preneur d'abonnement

Renvoyer au bureau-technique :

Formulaire pour la réalisation des plans d'intervention, dûment complété et signé

Réalisation des plans d'intervention

Bureau-technique

1. Réaliser les plans d'intervention, selon la charte graphique du Groupement SIS
2. Confectionner les dossiers d'intervention
3. Organiser la mise en service effective de la transmission d'alarme, sur site avec le preneur d'abonnement et l'installateur d'alarme
   - Remettre au preneur d'abonnement

Rapport de mise en service
+
Un exemplaire des dossiers d'intervention

Preneur d'abonnement

Envoyer à : *bureau-technique.sis@ville-ge.ch*

Les plans d'intervention réalisés par le preneur d'abonnement ou son mandataire, selon la charte graphique du Groupement SIS

Bureau-technique

1. Contrôler et corriger, si besoin, les plans réalisés par le preneur d'abonnement ou son mandataire, moyennant des frais, selon les CG
2. Confectionner les dossiers d'intervention
3. Organiser la mise en service effective de la transmission d'alarme, sur site avec le preneur d'abonnement et l'installateur d'alarme.
   - Remettre au preneur d'abonnement

Rapport de mise en service
+
Un exemplaire des dossiers d'intervention

Preneur d'abonnement

Remettre au bureau-technique, lors de la mise en service effective :

- **Clé(s)** des locaux où il y a de la détection incendie (max. 3 clés)
- **Liste de personnes représentantes de l'établissement**, joignable 24h/24 et capable de se rendre sur le site, dans les 30 min. suivant l'appel de la centrale

Edit. 1er janvier 2022/Groupement SIS/nm